

Un transport soigné et discret

Note : En plus de la réglementation, le transporteur doit respecter le plan de prévention propre à chaque station ou à la plate forme de compostage.

A ➔ Quel matériel choisir ?

► Viser la propreté du chargement

Le transporteur doit éviter les souillures, réduire les nuisances olfactives et réaliser des dépôts corrects.

Matériel recommandé pour un chargement optimum :

	Matériel de chargement
Boues liquides ou épaissies	- Pompe spécifique (à vis) sur le silo pour les boues épaissies. - Tuyauterie adaptée au transfert silo-matériel.
Boues déshydratées	- Hauteur d'évolution du chargeur compatible avec le type de camion.
Boues compostées	
Boues séchées	

Dans tous les cas, le matériel doit être propre avant le début du chantier. Nous rappelons qu'un échantillon de contrôle doit être prélevé sur chaque benne ou chaque silo.

► Assurer la propreté et la discrétion du transport jusqu'à la parcelle

Autant que possible, le transporteur doit éviter la traversée d'agglomération. Il doit limiter les tassements et les ornières.

Matériel recommandé pour un transport optimum :

	Matériel de transport
Boues liquides ou épaissies	- Citernes utilisées uniquement pour le transport de produits non dangereux et équipées de brises lames.
Boues déshydratées	- Semi-remorques ou multi-bennes avec fermetures étanches. - Systèmes de raclage intégrés et casquettes anti-débordement.
Boues compostées ou séchées	- Bâchage manuel, portes hydrauliques, système de désodorisation, au cas par cas.

Dans tous les cas, il est souhaitable que le transporteur dispose également de petits matériels tels que des sangles, pelles, balais, câbles de traction.

B ➔ Garantir la bonne dose d'épandage

Afin d'éviter les surdosages, le transporteur doit livrer sur la parcelle, la quantité appropriée de boues.

Méthode d'estimation de la quantité livrée :

	Pesée
Boues liquides ou épaissies	- 1 ^{ère} citerne pesée sur le pont bascule et chargement d'un volume identique pour les autres citernes ou estimation à partir de 90% de la capacité utile.
Boues déshydratées	- Passage systématique sur le pont bascule ou pesée embarquée sur matériel de chargement.
Boues compostées	
Boues séchées	

C ➔ Présenter les bons documents

Le Transporteur doit disposer des documents suivants :

- un bon ou bordereau de livraison avec :
 - nom de l'expéditeur (Maître d'Ouvrage) et du prestataire de suivi agronomique éventuel.
 - nature de la boue.
 - nom du destinataire (Agriculteur).
 - la localisation de la parcelle.
 - nom de la commune où se situe la parcelle.
 - nom du Transporteur.
 - Numéro d'immatriculation du tracteur routier et de la benne.
 - date.
- le résultat de la pesée
- les résultats de la dernière analyse de boues et/ou la fiche technique du produit

Dans tous les cas, rappelons qu'il est interdit de circuler en situation de surcharge.



Limiter les ornières et réaliser des dépôts corrects.



Utiliser des bennes avec des fermetures étanches.

Charte qualité départementale relative à l'épandage agricole des boues, effluents et compost de boues.
Action résultant de la concertation des acteurs haut-rhinois : Maîtres d'Ouvrages, Agrivalor, SAUR, SEDE Environnement, Terralys, Transporteurs, Prestataires d'Épandage, Agriculteurs, Mission Recyclage Agricole, Conseil Général, Agence de l'Eau Rhin Meuse, Chambre d'Agriculture, ADEME et Services de l'Etat.

Contact : Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin. Tél : 03 89 22 95 70. E-Mail : secretariat@smra68.net.

Document remis à jour sur www.smra68.net